



ARRETE N°2020/88

Attributions du Conseil Communautaire déléguées au **Président**

PORTANT sur un marché d'étude sur les systèmes de protection contre les submersions marines et l'érosion littorale.

Le Président de HAUT-LEON Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire CC-2017-01-N29 du 18 janvier 2017, donnant délégation au Président notamment en matière de commande publique ;

VU le code de la commande publique et notamment l'article L et R 2123-1 ;

ARRETE

Article 1

HAUT LEON COMMUNAUTE a lancé une consultation pour une étude sur les systèmes de protection contre les submersions marines et l'érosion littorale.

Article 2

Le marché a été attribué à :

**EGIS EAU RECETTES
15 avenue du Centre – CS 20538
78286 SAINT QUENTIN EN YVELINES Cedex**

En co-traitance avec les cabinets KPMG et CORNET VINCENT SEGUREL

Article 3

Le montant du marché est de 69.850,00 euros HT soit 83.820,00 euros TTC.

Article 4

Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- ☞ à Monsieur le Préfet du Finistère ;
- ☞ au Directeur Général des Services.

Fait à Saint Pol de Léon, le 29/06/2020

**Le Président,
Nicolas FLOCH**